

NOUS ACCOMPAGNONS :

- AGENTS IMMOBILIERS
- ADMINISTRATEURS DE BIENS
- SYNDICS DE COPROPRIÉTÉ
- EXPERTS IMMOBILIERS
- AGENTS COMMERCIAUX

01 53 64 91 91
contact@snpi.fr



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'IMMOBILIER
DEPUIS 1963

www.snpi.com

LES PRINCIPAUX SERVICES INCLUS AVEC VOTRE ADHÉSION SNPI



**LOGICIEL ET SITE
WEB & MOBILE**



**SERVICE
JURIDIQUE**



**ANNONCES
IMMOBILIÈRES**



**IMPRIMÉS À
TÉLÉCHARGER**



FORMATIONS



ASSURANCES



PARTENARIATS



MÉDIATEUR

ADHÉREZ AU SNPI

1^{ère} organisation patronale de l'immobilier *



**ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE
PROFESSIONNELLE ⁽¹⁾ ET GARANTIES
FINANCIÈRES LOI HOGUET ⁽²⁾
ET/OU
ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE
PROFESSIONNELLE EXPERT IMMOBILIER ⁽¹⁾**

NOS ENGAGEMENTS :

- Des solutions d'assurance simples et efficaces
 - Des garanties modulables
 - Des tarifs compétitifs
- Des spécialistes à votre écoute

**ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE
PROFESSIONNELLE AGENT COMMERCIAL ⁽¹⁾**

Obligatoire depuis le 01/10/2015

Prime unique **98 € TTC / an ***

- Sinistres pris en charge : jusqu'à 200 000 € / an
 - Défense pénale et recours
- RCP - RCE : dommages corporels, matériels, immatériels...

* hors frais de dossier



GARANTIE LOYERS IMPAYÉS ⁽¹⁾ ⁽³⁾ :
sécurisez l'investissement locatif
de vos bailleurs au meilleur tarif !

À partir de **1,95 %**

- Loyers impayés jusqu'à 70 000 €
- Détériorations immobilières jusqu'à 10 000 €
- Vérification et certification des dossiers locataires
- Procédures de recouvrement contre le locataire (huissiers, avocats...)



⁽¹⁾ par Sérénis Assurances
⁽²⁾ par QBE Europe SA/NV

⁽³⁾ par Fidelidade
⁽⁴⁾ par Groupama Protection Juridique

ASSURANCE LOCAUX PROFESSIONNELS ⁽¹⁾ :
une protection optimale

À partir de **420 € TTC / an**

- Pertes d'exploitation : jusqu'à 100 000 €
 - Valeur à neuf sur biens mobiliers
- Une assurance complète : dégâts des eaux, vol, bris de glace, vandalisme, incendie

ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE ⁽⁴⁾ :
en complément de votre RC Professionnelle

À partir de **187,50 € TTC / an ***

Assistance et prise en charge de vos frais de justice (honoraires avocats, huissiers, etc.) :

- Garantie e-reputation (atteinte à votre réputation par les outils internet : facebook, twitter, etc.)
- Défense et prise en charge des honoraires de votre expert comptable en cas de contrôle
- Garanties : recours pénal, prud' homal, litiges fournisseurs, prestataires, administrations
 - Libre choix de l'avocat

* Pour un chiffre d'affaires < à 1 000 000 €

PROPRIÉTAIRE NON-OCCUPANT (PNO) ⁽³⁾ :
protégez la Responsabilité Civile (RC) de vos propriétaires

Obligatoire Loi Alur

À partir de **57 € TTC / an ***

- Les garanties usuelles d'une assurance Multirisques Habitation (incendie, explosion, dégâts des eaux, vol, bris de glace...)
- Les garanties Responsabilités Civiles obligatoires (RC propriétaire non-occupant, absence d'assurance entre 2 locataires, défense-recours...)

* tarifs réservés aux administrateurs de biens



FORMATIONS OBLIGATOIRES LOI ALUR

INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE

Les formations SNPI, dispensées par VHS Business School, permettent de valider vos heures de formation obligatoires.

Formations en ligne

4 h

50 € HT / pers.
soit 60 € TTC

7 h

89 € HT / pers.
soit 106,80 € TTC

Formations en présentiel ou webinaire

(selon les conditions sanitaires)

3 h 30

110 € HT / pers.
soit 132 € TTC

7 h

149 € HT / pers.
soit 178,80 € TTC

Formations en ligne 3 h : déontologie ou lutte contre les discriminations

La loi prévoit un quota de 42 h de formation par période triennale, comprenant au minimum 2 h de déontologie **ET** 2 h sur la lutte contre les discriminations.

35 € HT / pers. soit 42 € TTC

Formations dans votre agence 7 h (selon les conditions sanitaires)

à partir de 1 937 € HT
soit 2 324,40 € TTC

Formation privée jusqu'à 13 personnes * dans votre agence (coûts supplémentaires de 14 à 20 personnes maximum)

* sous conditions, en fonction de la situation sanitaire

Formations dans toute la France métropolitaine et les DOM
exclusivement réservées aux adhérents SNPI

01 53 64 91 80 / contact@vhsbs.fr



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'IMMOBILIER
DEPUIS 1963

SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSIONNELS IMMOBILIERS

26, avenue Victor Hugo 75116 PARIS - Tél. : 01 53 64 91 91 - Email : contact@snpi.fr - www.snpi.com

SIRET 305 442 501 00030 - Code NAF : 9411Z - Préfecture de Paris N°13.336 - N° TVA Intracommunautaire : FR40305442501



LE SNPI, C'EST AUSSI



Asseris, une marque de VHS, cabinet de courtage en assurances du SNPI

26, avenue Victor Hugo 75116 PARIS
Tél. : 01 53 64 91 87 - Email : contact@asseris.fr
www.asseris.fr

N° Orias 07 000 133 - SARL au capital de 152.450 €
Code NAF : 6622Z - RCS Paris B 422 496 828
SIRET 42249682800019
N° TVA Intracommunautaire : FR32422496828



Cabinet de courtage en assurances du SNPI

Cabinet de courtage en assurances du SNPI

26, avenue Victor Hugo 75116 PARIS
Tél. : 01 53 64 91 80 - Email : contact@vhs.fr
www.vhs.fr

N° Orias 07 000 133 - SARL au capital de 152.450 €
Code NAF : 6622Z - RCS Paris B 422 496 828
SIRET 42249682800019
N° TVA Intracommunautaire : FR32422496828



Établissement Privé d'Enseignement
Technique Supérieur

26, avenue Victor Hugo 75116 PARIS
Tél. : 01 53 64 91 80 - Email : contact@vhsbs.fr
www.vhs-business-school.fr

Enregistré sous le numéro 11753555775.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
SARL VHS au capital de 152.450 € - Code NAF : 6622Z
RCS Paris B 422 496 828 - SIRET 42249682800019
N° TVA Intracommunautaire : FR32422496828